



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plurilinguisme au sein des instances européennes

Question au Gouvernement n° 4491

Texte de la question

PLURILINGUISME AU SEIN DES INSTANCES EUROPÉENNES

M. le président. La parole est à M. Jacques Krabal.

M. Jacques Krabal. À partir du 1er janvier 2022, la France présidera le Conseil de l'Union européenne. Les attentes sont multiples, aussi bien dans les domaines économique, social ou sanitaire, que dans celui de la lutte contre le réchauffement climatique et, bien évidemment, dans celui des migrations.

Avec l'ouverture prochaine de la cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, en tant que secrétaire général parlementaire de l'assemblée parlementaire de la francophonie qui regroupe quatre-vingt-dix parlements dans le monde, je veux rappeler l'enjeu essentiel de l'usage du français au sein des instances européennes.

Que constate-t-on ? Le français et le plurilinguisme sont malmenés à Bruxelles depuis quinze ans. Comment accepter que le projet européen post-Brexit puisse continuer de s'écrire en anglais ? Comment admettre l'hégémonie d'une langue au détriment des vingt-quatre autres langues européennes ?

L'usage intensif de l'anglais met en péril nos langues et la diversité culturelle chère à Jean de La Fontaine, qui est né à Château-Thierry. Nous ne devons pas oublier que la langue française est notre identité, mais aussi un enjeu d'influence en Europe et dans le monde ! La discrimination linguistique au sein de l'Union européenne n'a que trop duré ! Il faut qu'elle cesse. Monsieur le secrétaire d'État chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, vous avez déclaré : « La présidence française de l'Union européenne est une opportunité historique pour la francophonie. » Nous le pensons aussi.

Comment agirez-vous pour favoriser le français, le multilinguisme et respecter ainsi l'identité de chaque pays membre à travers sa langue ? Comment faire vivre cette affirmation d'Umberto Eco : « la langue de l'Europe, c'est la traduction. » ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie.

M. Maxime Minot. Ils l'ont ressorti du tiroir !

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie. Vous avez raison : lire, parler, comprendre, être compris dans sa langue maternelle, est un droit élémentaire pour tout Européen, un droit consubstantiel à la démocratie européenne. C'est si vrai que le premier acte juridique de la Communauté économique européenne, en 1958, avait trait au régime linguistique et à la

diversité linguistique. Si nous défendons l'Europe, nous devons défendre cette diversité linguistique et culturelle. C'est pourquoi, avec Clément Beaune, nous avons missionné un groupe d'une quinzaine de personnalités européennes, des praticiens de la langue et de l'Europe, qui nous ont remis un rapport sous l'autorité du professeur Christian Lequesne. Ils ont fait dix-huit recommandations très concrètes sur lesquelles nous travaillons pour établir une feuille de route qui fasse bouger les lignes.

Peut-on se satisfaire du fait que 95 % des documents émis par le Secrétariat général du Conseil soient écrits en langue anglaise ? Assurément non. Peut-on se satisfaire du fait que 90 % des documents issus de la Commission européenne soient rédigés en langue anglaise ? Assurément, non. C'est pourquoi nous travaillons à cette feuille de route ambitieuse, qui reflète le souhait du Président de la République de promouvoir la langue française et le multilinguisme.

L'une des recommandations du rapport sur la diversité linguistique et la langue française en Europe me paraît particulièrement intéressante : limiter à 50 % le nombre de documents émis dans une seule langue, car cela permettra une vraie diversité linguistique.

M. Maxime Minot. C'est historique !

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État . Nous souhaitons des budgets plus importants pour la formation, pour l'interprétation et pour la traduction.

Il faut mener un combat pour instaurer dans tous les pays européens une deuxième langue vivante. Seuls huit États sur vingt-sept en proposent une ; or on sait que le français est souvent choisi lorsque cette possibilité est offerte.

Das ist genug ! Ça suffit ! Basta ! Et maintenant on passe à l'action ! (Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – Exclamations sur les bancs du groupe LR.)

M. Fabien Di Filippo. *Il serait temps, après quatre ans !*

Données clés

Auteur : [M. Jacques Krabal](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4491

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Tourisme, Français de l'étranger et francophonie

Ministère attributaire : Tourisme, Français de l'étranger et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 novembre 2021](#)